

PROCEDE D'EVALUATION PREALABLE A VOTRE FORMATION A LA CONDUITE ET A LA SECURITE ROUTIERE

Afin de pouvoir débiter votre formation, une évaluation est obligatoire dans le but de connaître vos différents niveaux de compétence. Cette évaluation aura une durée aléatoire allant de 30 à 60 minutes en fonction des candidats.

1/ Parcours de formation.

Cette évaluation se fera par le biais d'un parcours de formation au long duquel des exercices spécifiques vous seront demandés. Ceci afin de mettre en évidence un volume prévisionnel d'heure de formation et une proposition chiffrée en rapport à ce volume. En aucun cas le candidat n'a l'obligation d'accepter le dit volume prévisionnel et ce dernier pourra signer un contrat sur la base minimum obligatoire prévue par la loi.

2/ Items évalués.

Cette évaluation portera sur:

- A/ Vos pré-requis en matière de connaissances des règles liées au code de la route.
Ainsi qu'en matière de connaissance des véhicules et de leur conduite.
- B/ Vérifier vos diverses expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route.
- C/ Vérifier vos diverses compétences techniques, vos facultés d'observation, d'anticipation, vos aptitudes psychomotrices, déceler d'éventuels problèmes physiques insoupçonnés liés à la vue ou l'ouïe...
- D/ Comprendre quels sont vos motivations premières dans le cadre de cet apprentissage

3/ Les moyens utilisés.

Sans remettre en cause les moyens statiques et électroniques d'évaluation, cette évaluation sera privilégiée par une méthode dynamique a bord du véhicule école, ceci pour un meilleur réalisme et une meilleure adéquation à l'évaluation de conduite des véhicules. En fonction des candidats, nous nous laissons la liberté d'opter pour une évaluation, soit dynamique (avec un véhicule), soit statique (à l'aide de moyens électroniques)

4/ Information du public.

Le procédé de l'évaluation peut être évoqué au candidat sur simple demande.. La fiche d'évaluation peut être affichée dans les locaux de l'école de conduite